



## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 20 août 2014 à 13 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Paul Herrbach, maire de la ville de L'Île-Cadieux;  
M. Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt;  
M. Patrick Bousez, maire de la municipalité de Rivière-Beaudette;  
Mme Aline Guillotte, mairesse de la municipalité de Sainte-Marthe;  
M. Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe;  
M. Michel Bourdeau, maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil;  
M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion;  
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

Sont également présents monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, ainsi que mesdames Valérie Tremblay, directrice du greffe et du contentieux, et Mylène Blais, directrice des ressources humaines et du développement social durable.

### 1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet accueille chaleureusement monsieur Michel Bourdeau, maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil et nouveau membre du comité administratif. Il souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres du comité et constate qu'il y a quorum.

CA 14-08-20-01

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'ouvrir** la séance à 13 h 1.

Proposition adoptée.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 14-08-20-02

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

### 3. PROCÈS-VERBAUX

#### **3.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Monsieur le directeur général fait un suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

#### **3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2014 : ADOPTION**

CA 14-08-20-03

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2014 tel que présenté.

Proposition adoptée.

### 4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

### 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### **5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CA 14-08-20-04

### 5.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

Il est proposé par madame **Aline Guillotte**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **de recommander** aux membres du conseil l'adoption de la liste MRC 14-08-20.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 14-08-20, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

### 5.1.2. RÈGLEMENT 223 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES – CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES : POINT D'INFORMATION

Madame la directrice du greffe et du contentieux informe les membres sur le certificat de crédits disponibles donné par le secrétaire-trésorier faisant suite à l'entrée en vigueur en juin du Règlement numéro 223 décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

### 5.1.3. ACHATS

Aucun sujet traité.

### 5.1.4. APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

#### 5.1.4.1. TOURNOI DE GOLF DE MOISSON SUD-OUEST, 15<sup>E</sup> ÉDITION : DEMANDE DE COMMANDITES

Ce point n'est pas traité.

#### 5.1.4.2. LES RASSEMBLEURS, PIONNIERS DU GROUPE SCOUT 39<sup>E</sup> DE COTEAU-DU-LAC : DEMANDE DE COMMANDITES

Monsieur le directeur général rappelle la demande de commandites des pionniers *Les Rassembleurs* du groupe scout 39<sup>e</sup> de Coteau-du-Lac. Celle-ci ne cadre pas avec les critères de la politique d'attribution du Fonds régional de promotion.

Par conséquent, on ne donne pas suite à la demande.

### 5.2. GREFFE ET LÉGISLATION

Aucun sujet traité.

### 5.3. BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

## 6. COMMUNICATIONS

Aucun sujet traité.

## 7. RESSOURCES HUMAINES

### 7.1. SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DU TEMPS ET PAIE : PRÉSENTATION

Monsieur Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, prend son siège à 13 h 9.

Monsieur le préfet accueille madame Mylène Blais, directrice des ressources humaines et du développement social durable, qui vient faire une présentation aux



## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

membres concernant les besoins de la MRC d'obtenir un système intégré de gestion du temps et paie.

Madame Blais explique aux membres que le système intégré de gestion du temps et paie est le premier volet du projet « Outils BI » qui fait partie du programme « efficience ». Ce programme est lancé dans le but d'optimiser le rendement des systèmes et des services à la MRC et de permettre au personnel d'améliorer leur productivité en utilisant le minimum de moyens.

Un système de gestion du temps et de la paie va permettre l'optimisation de la saisie des heures pour augmenter l'efficience de la gestion de projets, des ressources humaines et de la comptabilité.

Faisant suite à l'analyse de quatre (4) systèmes, le système « Desjardins Employeur D L'Unique » est recommandé aux membres du comité administratif.

CONSIDÉRANT le programme « efficience »;

CONSIDÉRANT le projet « Outils BI »;

CONSIDÉRANT les besoins d'un système intégré de gestion du temps;

CONSIDÉRANT QUE le système « Desjardins Employeur D L'Unique » répond aux besoins de la MRC en gestion du temps et offre également un système intégré de la paie;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02 12000 414	47.86 %;
02 13000 414	35.85 %;
02 22000 414	4.36 %;
02 32000 414	1.36 %;
02 46000 414	2.61 %;
02 61000 414	7.86 %;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer une convention de service avec les *Caisses Desjardins* pour le système « Desjardins Employeur D L'Unique » pour une durée de deux (2) ans à compter de la signature.

Proposition adoptée.

### **8. SÉCURITÉ**

#### **8.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet traité.

#### **8.2. SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun sujet traité.

#### **8.3. SÉCURITÉ CIVILE**

Aucun sujet traité.

### **9. COUR MUNICIPALE**

Aucun sujet traité.

### **10. ENVIRONNEMENT**

#### **10.1. COURS D'EAU**

CA 14-08-20-05



## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

### 10.1.1. PONCEAU SUR UN COURS D'EAU NATUREL DANS LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL GOLF WHITLOCK : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges précisant que la décision d'autoriser des travaux d'aménagement relève exclusivement du pouvoir discrétionnaire de la MRC;

CONSIDÉRANT la demande du promoteur du projet résidentiel Whitlock West du 8 juillet 2014 pour l'installation d'un ponceau de vingt-sept mètres et demi (27,5 m) de longueur sur un cours d'eau naturel tributaire de la rivière Viviry pour le développement de l'ouest du projet résidentiel dans la ville d'Hudson;

CONSIDÉRANT QUE pour émettre une autorisation pour l'installation ou l'ajout de ponceaux totalisant plus de quinze (15) mètres continus (ce qui est considéré comme l'aménagement d'une canalisation), celle-ci est conditionnelle à l'obtention d'une résolution de la MRC, comme stipulé à la réglementation régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-08-20-06

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'autoriser** le promoteur du projet résidentiel *Whitlock West* à procéder à l'installation de la canalisation d'une section d'un cours d'eau naturel tributaire de la rivière Viviry dans la ville d'Hudson.

Proposition adoptée.

### 10.1.2. PONCEAU POUR LES RUES GREENWOOD ET BELLEVUE À SAINT-LAZARE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges précisant que la décision d'autoriser des travaux d'aménagement relève exclusivement du pouvoir discrétionnaire de la MRC;

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Saint-Lazare pour le remplacement de deux (2) ponceaux de vingt-quatre mètres et demi (24,5 m) et trente mètres et demi (30,5 m) de longueur sur un cours d'eau naturel pour les rues Greenwood et Bellevue, respectivement dans la ville de Saint-Lazare;

CONSIDÉRANT QUE pour émettre une autorisation pour l'installation ou l'ajout de ponceaux totalisant plus de quinze (15) mètres continus (ce qui est considéré comme l'aménagement d'une canalisation), celle-ci est conditionnelle à l'obtention d'une résolution de la MRC, comme stipulé à la réglementation régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-08-20-07

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'autoriser** la Ville de Saint-Lazare à procéder à l'installation de la canalisation d'une section de du cours d'eau naturel sous les rues Greenwood et Bellevue dans la ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.

### 10.1.3. PONCEAU POUR LA MONTÉE SAINT-LAZARE À SAINT-LAZARE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges précisant que la décision d'autoriser des travaux d'aménagement relève exclusivement du pouvoir discrétionnaire de la MRC;

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Saint-Lazare pour le remplacement du ponceau sur le cours d'eau Trait-Carré-de-Lotbinière sous la Montée Saint-Lazare, dont la longueur prévue est de dix-huit mètres (18 m);

CONSIDÉRANT QUE pour émettre une autorisation pour l'installation ou l'ajout de ponceaux totalisant plus de quinze (15) mètres continus (ce qui est considéré comme



## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

l'aménagement d'une canalisation), celle-ci est conditionnelle à l'obtention d'une résolution de la MRC, comme stipulé à la réglementation régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-08-20-08

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'autoriser** la Ville de Saint-Lazare à procéder à l'installation de la canalisation d'une section du cours d'eau Trait-Carré-de-Lotbinière sous la Montée Saint-Lazare.

Proposition adoptée.

### 10.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

### 10.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

## 11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 11.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

#### 11.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

##### 11.1.1.1. VILLE D'HUDSON – RÈGLEMENT NUMÉRO 639

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 639 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 526 quant à la hauteur maximale permise des bâtiments dans la zone C-27;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 639 de la ville d'Hudson indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-08-20-09

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 639 de la ville d'Hudson.

Proposition adoptée.

##### 11.1.1.2. MUNICIPALITÉ DES CÈDRES – RÈGLEMENT NUMÉRO 305-23-2014

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 305-23-2014 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 305-2008 afin de permettre les usages « marché public extérieur » dans la zone P-2, « marché public intérieur » dans la zone P-3 et industriels légers dans la zone C-1, de hausser le nombre maximal de locaux commerciaux ou industriels dans la zone C-1 et de retirer l'usage résidentiel bifamilial dans la zone H-20;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 305-23-2014 de la municipalité des Cèdres indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-08-20-10

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 305-23-2014 de la municipalité des Cèdres.

Proposition adoptée.



## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

### 11.1.1.3. MUNICIPALITÉ DES COTEAUX – RÈGLEMENT NUMÉRO 190

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 190 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 19 afin de créer la zone P-2-101-6 à même la zone H1-103-3;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 190 de la municipalité des Coteaux indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-08-20-11

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 190 de la municipalité des Coteaux.

Proposition adoptée.

### 11.1.1.4. VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT – RÈGLEMENT NUMÉRO 436-4

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 436-4 a pour objet la modification du Règlement du plan d'urbanisme numéro 436 afin de modifier certaines dispositions relatives aux zones potentiellement exposées aux glissements fortement rétrogressifs, l'aire d'affectation « A-D » et le secteur soumis à l'application du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 436-4 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-08-20-12

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 436-4 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

### 11.1.1.5. VILLE DE PINCOURT – RÈGLEMENTS NUMÉROS 778-1 ET 780-12

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 778-1 a pour objet la modification du Règlement du plan d'urbanisme numéro 778 afin d'agrandir l'aire d'affectation « résidentielle » à même l'aire d'affectation « communautaire » ainsi que de modifier la densité permise;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 780-12 a pour objet la modification du Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780 afin de créer la zone H1-27 à même la zone C1-24 ainsi que d'apporter les modifications et ajouts de dispositions à cet égard;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 778-1 et 780-12 de la ville de Pincourt indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-08-20-13

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 778-1 et 780-12 de la ville de Pincourt.

Proposition adoptée.



**Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges**

**11.1.1.6. MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES – RÈGLEMENT NUMÉRO 121-4**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 121-4 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 121 afin d'ajouter à même la zone HA-44 les habitations unifamiliales en série de deux (2) étages sans garage;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 121-4 de la municipalité de Pointe-des-Cascades indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-08-20-14

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 121-4 de la municipalité de Pointe-des-Cascades.

Proposition adoptée.

**11.1.1.7. VILLE DE SAINT-LAZARE – RÈGLEMENTS NUMÉROS 935, 936, 937 ET 938**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 935 a pour objet la modification du Règlement du plan d'urbanisme numéro 770 afin de remplacer un secteur d'habitation de faible densité par une moyenne densité et de réduire l'aire d'affectation industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 936 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 771 afin de créer la zone H-334 à même la zone I\*-282;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 937 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 771 et du Règlement de lotissement numéro 772 relativement à la zone H-300 et à la création des zones H-335 et H-336;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 938 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 771 afin de permettre la réalisation du plan d'aménagement d'ensemble « Le Village – rue des Cèdres » dans la zone H\*-214 et de créer la zone H\*-337;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 935, 936, 937 et 938 de la ville de Saint-Lazare indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-08-20-15

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 935, 936, 937 et 938 de la ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.

**11.1.1.8. MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE – RÈGLEMENT NUMÉRO 532-4**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 532-4 a pour objet la modification du Règlement numéro 532 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme afin de modifier certaines dispositions quant aux amendes, à l'obtention d'un permis de construction, au contenu d'une demande de certificat d'autorisation et au tarif d'honoraires pour l'émission des permis et certificats;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 532-4 de la municipalité de Saint-Zotique



## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-08-20-16

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 532-4 de la municipalité de Saint-Zotique.

Proposition adoptée.

### **11.1.1.9. MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON – RÈGLEMENT NUMÉRO 314-4**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 314-4 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 314 afin de modifier certaines dispositions et d'apporter certaines précisions;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 314-4 de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-08-20-17

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 314-4 de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton.

Proposition adoptée.

### **11.1.1.10. VILLE DE VAUDREUIL-DORION – RÈGLEMENTS NUMÉROS 1275-211 ET 1275-212**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-211 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin de régir l'architecture et les matériaux de revêtement des constructions et les normes de stationnement à l'intérieur des édifices dans les zones H3-631 et H3-657;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-212 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin d'agrandir la zone P3-349 et d'autoriser comme usage accessoire pour un usage autre que résidentiel « salle de réception et d'événements »;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 1275-211 et 1275-212 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-08-20-18

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 1275-211 et 1275-212 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

## **12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)**

Monsieur Guy Pilon informe les membres que les travaux de la commission sur le transport reprendront dès la semaine prochaine.

Monsieur le préfet informe également les membres qu'une rencontre s'est tenue au courant de l'été avec monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de



## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

l'Occupation du Territoire (MAMOT), les préfets de la Couronne Sud ainsi que monsieur Guy Pilon. Monsieur Moreau voulait le pouls des membres de la Couronne Sud sur divers sujets. La rencontre fut excellente. La principale question a été la localisation du pôle logistique afin de contrer notamment les problématiques de transport. Monsieur Moreau a été très clair et précis; le pôle logistique sera dans la région de Vaudreuil-Soulanges.

Il y a eu également des discussions relatives aux coupures de subvention pour les centres locaux de développement (CLD) et sur la nécessité des conférences régionales des élus (CRÉ). Le gouvernement a souligné que dix-huit (18) millions de dollars sur quarante-six (46) millions vont à l'administration des CRÉ. Il a été mentionné qu'une portion de ces montants pourrait être administrée directement par les régions afin d'investir dans les secteurs d'activités priorisées par celles-ci.

### **13. DÉVELOPPEMENT**

#### **13.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Aucun sujet traité.

#### **13.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet traité.

### **14. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **14.1. TABLE DE CONCERTATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AFFAIRES DE VAUDREUIL-SOULANGES : NOMINATION**

CA 14-08-20-19

Il est proposé par monsieur **Michel Bourdeau**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **de nommer** monsieur Julien Turcotte, directeur du Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges, comme représentant de la MRC à la Table de concertation de la Communauté d'affaires de Vaudreuil-Soulanges en remplacement de monsieur Hugo Saint-Pierre.

Proposition adoptée.

#### **14.2. GÉOMONT, L'AGENCE GÉOMATIQUE MONTÉRÉGIENNE – NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : POINT D'INFORMATION**

Monsieur le directeur général informe les membres que monsieur Cédric Marceau, spécialiste en géomatique à la MRC, a été nommé vice-président au conseil d'administration de l'agence géomatique montérégienne *Géomont*. Ce conseil d'administration est formé de personnes de plusieurs ministères et organismes municipaux.

### **MOTION DE FÉLICITATIONS**

CA 14-08-20-20

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **de féliciter** monsieur Cédric Marceau pour sa nomination comme vice-président au conseil d'administration de l'agence géomatique montérégienne *Géomont*.

Proposition adoptée.

### **15. RAPPORT DES ÉLUS**

Monsieur Claude Pilon rappelle aux membres le dossier du reboisement des sorties d'autoroutes sur le territoire. Pour faire suite à des demandes adressées au gouvernement, celui-ci avait informé la MRC que les sorties sur l'autoroute 30 seraient un exemple à suivre. Il appert que ce n'est pas le cas. Les travaux de reboisement sont insatisfaisants. Le dossier sera analysé par l'administration de la MRC et déposé au prochain conseil.



## Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

### 16. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'a été soulevée lors de la période de questions allouée aux citoyens.

### 17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA 14-08-20-21

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **que la séance soit levée à 13 h 34.**

Proposition adoptée.



JEAN A. LALONDE  
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier